

Peine capitale

Pouvons-nous honnêtement prétendre, en tant que parlementaires, avoir tenu compte de tous les facteurs en cause, d'avoir compris toutes les implications d'une politique favorable à la peine capitale? Ou ne sommes-nous pas, comme Burke nous en a prévenus, en train de trahir nos électeurs en nous contentant simplement de refléter leurs opinions? Et là encore, il n'est pas sûr qu'ils nous transmettent un message d'une clarté limpide comme certains voudraient nous le faire croire.

Un sondage, dont les résultats ont été publiés dernièrement dans le magazine *Maclean*, indique d'emblée que 61 p. 100 des Canadiens sont favorables à la peine de mort ou penchent pour l'application d'une telle sentence. Mais une lecture plus soutenue nous apprend que seulement 37 p. 100 de ces gens étaient convaincus que la peine capitale est la meilleure solution. Il y a eu au bas mot 24 p. 100 d'entre eux qui «penchaient» uniquement pour cette solution définitive.

Il se peut aussi que certaines personnes aient adopté un point de vue uniquement pour savoir s'il serait confirmé ou infirmé par un événement ou une expérience personnelle. L'une de mes adjointes dans ma circonscription de Thunder Bay, Rosemary Cox, une bonne amie, a été longtemps en faveur de la peine de mort, donc pour le rétablissement de ce châtement. Mais elle a été convoquée comme juré à Thunder Bay le printemps dernier. Non seulement a-t-elle été choisie pour faire partie du jury, mais elle en est devenue la présidente. À la suite de cette expérience personnelle, et après avoir dirigé les délibérations, elle a changé d'avis sur la peine capitale. Elle n'est plus en faveur d'une telle mesure. Voici ce qu'elle a déclaré:

On m'a présenté des bribes d'information à partir desquelles on m'a demandé de reconstruire une image aussi fidèle que possible des événements.

En raison de témoignages contradictoires, il fallait prendre la décision subjective de retenir tel témoignage et de ne tenir aucun compte de tel autre. Il y avait dans le tableau des vides à combler par l'imagination subjective de chaque juré. On ne devrait faire dépendre la... la vie de personne d'opinions subjectives.

Nous devons à nos électeurs notre jugement et notre perception d'un tout et non seulement des parties, et certainement pas simplement les solutions faciles et évidentes.

Je voudrais rapporter maintenant les paroles de nos jeunes, qui représentent notre avenir. Mardi soir dernier, en quittant la Chambre à 22 heures, j'ai été accueilli par un petit groupe d'étudiants de Niagara-on-the-Lake. Ils m'ont remis un feuillet où l'on pouvait lire ceci:

Les étudiants de Niagara-on-the-Lake parlent:

Nous sommes étudiants à l'école secondaire du district de Niagara située à Niagara-on-the-Lake, et nous nous opposons au rétablissement de la peine de mort.

Nous croyons que la peine de mort est une forme de châtement barbare, cruel et inhabituel. Nous croyons que la peine de mort détruit la vie et la trame morale de notre société.

Selon nous, elle n'exerce aucun effet dissuasif sur les meurtriers éventuels. Nous croyons que le risque d'erreur est suffisamment grand pour faire de la peine capitale un châtement inadmissible.

En tant que jeunes qui n'ont pas le droit de vote, nous vous demandons à vous, députés, dont dépend notre avenir, de nous donner un Canada sans peine de mort, un Canada qui peut être fier de lui parmi les pays civilisés de la terre.

Hier soir, à mon chalet de Thunder Bay, un groupe de jeunes étaient là pour le septième anniversaire de ma fille. Je suivais les nouvelles à la télévision tandis qu'ils jouaient aux cartes dans le salon. Il a été question du vote de ce soir et les

jeunes m'ont demandé quelle était ma position. Je leur ai dit que je prononcerais contre le rétablissement de la peine capitale. Ils m'ont dit que c'était très bien. Ils ont paraphrasé le slogan que certaines personnes portent fièrement sur la poitrine. J'en ai vu quelques-unes ce soir, dans un restaurant où j'ai dîné. Voici la phrase: «Pourquoi tuer des gens qui tuent des gens pour prouver que tuer des gens est mal?»

Selon moi, dans l'ensemble, ce débat a été utile et bénéfique, surtout si nous rejetons la motion de ce soir. Il a permis de mettre en lumière des questions beaucoup plus profondes que la peine capitale proprement dite. Il nous a permis de procéder à un examen de tout notre régime pénal. Cela nous a obligés à y réfléchir bien soigneusement. Cela nous a aussi obligés à titre individuel à réfléchir à nos engagements moraux vis-à-vis de nos électeurs.

J'aimerais conclure mon intervention par une autre citation de M^{me} Richardson:

Faites ce que vous pouvez pour promouvoir la décence morale et pour empêcher le retour à un modèle de justice basé sur la loi du talion. Signalez aussi à vos collègues du Parlement, s'il vous plaît, puisque vous en avez l'occasion, que le système judiciaire n'a pas pour fonction d'être la conscience des Canadiens.

La magistrature n'est pas coupable à cet égard. C'est aux gens de cesser de s'attendre à ce que le droit leur dise ce qu'ils doivent ou ne doivent pas faire.

Les dirigeants de notre pays doivent aider leurs électeurs à comprendre les conséquences du principe si répandu qui consiste à dire: «si vous vous faites prendre, c'est mal, sinon, c'est bon».

Pesez de tout votre poids en faveur de mesures éducatives pour prévenir la violence.

J'aimerais m'adresser pendant quelques instants encore directement aux députés qui ont des doutes légitimes sur la façon dont ils vont voter dans un moment ce matin. Nous savons que dans certains cas que les électeurs qui se présentent aux urnes ou dans le bureau de scrutin des élections générales prennent leur décision à la dernière minute. Mais dans ce cas-ci, les députés ne vont pas choisir des gens qui vont siéger ici, ils vont décider si nous rétablirons dans notre pays une situation où les accusés déclarés coupables de crimes sont mis à mort.

Si le vote est aussi serré que certains le pensent des deux côtés de la Chambre, il serait possible que la voix d'un des députés qui hésite fasse la différence. Voici ce que je voudrais demander à ces députés. Si la décision est favorable au retour de la peine capitale, peuvent-ils en toute conscience décider maintenant à la dernière minute de voter pour? Ne devraient-ils pas opter pour la vie, opter pour la prudence et dire non, non au retour de la peine capitale?

En conclusion, à M^{me} Richardson, M. Saunders, M^{me} Tett, aux jeunes de Niagara-on-the-Lake, à ma fille Susan et à ses amis, et aux électeurs de Thunder Bay—Atikokan ainsi qu'au peuple canadien, j'aimerais dire une dernière chose.

● (0030)

J'ai écouté les arguments, j'ai vu la solution de la facilité et je l'ai rejetée. Je n'accorderai pas mon soutien à la peine de mort et je ne voterai pas en ce sens. J'exhorte tous les députés de la Chambre à bien évaluer leur position et à voter par la négative plus tard ce matin sur cette question de vie et de mort.